



TCS Camping

TCS Training & Loisirs SA

TCS Camping
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs-camping.ch

Camping

TCS Camping la Tène
Chemin de la Tène 106
2074 Marin-Epagnier
Tél. +41 32 753 73 40

Contrat de location de la salle L'Octogone

conclu entre

TCS Training & Loisirs SA, TCS Camping la Tène
Chemin de la Tène 106, 2074 Marin-Epagnier

et

Le/la locataire responsable

Nom et prénom	
Raison juridique (association)	<input type="checkbox"/> Société/association locale (à cocher)
Adresse complète (domicile ou siège)	
Téléphone	
Email	
Assurance RC et numéro de contrat (veuillez joindre une copie du contrat d'assurance et d'une pièce d'identité). Pour les associations, aussi une copie des statuts et la liste des membres du comité)	
Type d'activités/manifestation	
Nombre de participants prévus	

Salle - Prix - Caution

Date de l'événement	
Salle octogone (capacité maximal assise : 50, personnes debout : 80)	<input type="checkbox"/> Avec cuisine (+ CHF 100.-) <input type="checkbox"/> Sans cuisine
Horaire (Le tarif est journalier. De 10h00 à 22h00 en période d'ouverture du camping et de 10h00 à 02h00 en période de fermeture du camping.)	De.....h..... àh.....
Nombre de clefs transmises	No 1



TCS Camping

TCS Training & Loisirs SA

TCS Camping
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs-camping.ch

Camping

TCS Camping la Tène
Chemin de la Tène 106
2074 Marin-Epagnier
Tél. +41 32 753 73 40

Loyer (à payer 7 jours après la signature du présent contrat)	CHF.....-- + TVA
Caution (auprès du gérant du camping, selon entente, à la remise de la clef)	CHF 100.-
Etat des lieux	En période d'ouverture du camping : Le jour-J dès 10h, puis le lendemain à 9h. En période de fermeture du camping : à convenir en temps voulu
Remise des clés	En période d'ouverture du camping : Le jour-J dès 10h. Retour des clés le lendemain à 9h. En période de fermeture du camping : Le jour-J dès 10h. Retour des clés au plus tard le lendemain à 9h.

Le règlement d'utilisation de la salle Octogone fait partie intégralement du contrat de location.

Conditions générales de location

Par sa signature du contrat de location de la salle de l'Octogone, le locataire/responsable reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions ci-après :

1. Le locataire/responsable atteste que la location est passée pour son propre compte et pour son propre usage ; il est l'unique responsable de la manifestation ainsi que de tous les dégâts éventuels ; il est le seul responsable vis-à-vis du bailleur pour toute inobservation du présent contrat.
2. Toute sous-location ou transfert du contrat à un tiers est interdite : cas échéant, le contrat est considéré comme caduc et le locataire/responsable reste tenu envers le bailleur des frais administratifs.
3. Le loyer est payable d'avance, au plus tard 7 jours après la signature du contrat ; en cas de non-paiement dans le terme indiqué sur la facture, la location est annulée.
4. Le retrait de la clé s'effectue selon entente avec le gérant du camping sous réserve du dépôt de la caution de CHF 100.-.
5. Les frais de changement des cylindres et de clef, en cas de perte, sont à la charge du locataire/responsable.
6. La salle est mise disposition pour une plage d'utilisation de 10h00 à 22h00 en période d'ouverture du camping et de 10h00 à 02h00 en période de fermeture du camping. Cette période s'allonge jusqu'à 9h00 le lendemain matin incluant les préparatifs, les rangements et nettoyage).
7. Durant la location, aucun matériel mis à disposition ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, sortir de l'enceinte de la salle ; tout dommage (casse, perte, destruction) sera facturé au locataire/responsable. Il est interdit d'accrocher des décorations.
8. Le bailleur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accidents, de vols et d'autres dommages survenant dans la salle et ses alentours lors d'une location ; les mineurs sont sous la responsable de leurs parents ou du locataire/responsable.
9. Les accès doivent rester libres d'accès en tout temps.
10. Le locataire/responsable s'engage à ne pas procéder à des activités contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou contraires à la salubrité publique. L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite.



TCS Camping

TCS Training & Loisirs SA

TCS Camping
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs-camping.ch

Camping

TCS Camping la Tène
Chemin de la Tène 106
2074 Marin-Epagnier
Tél. +41 32 753 73 40

11. A l'issue de la location, la salle doit être rendue au bailleur dans son état initial et le locataire/responsable s'engage à laver les sols en cas de nécessité ; si les locaux ne sont pas remis en l'état, le point 12 s'applique.

Salle :

- Nettoyer les tables et les chaises ; les débarrasser de tous papiers collants ou autres
- Remettre les tables et les chaises selon plan de la salle
- Balayer le sol

Cuisine :

- Nettoyer le frigo, la cuisinière, les casseroles
- Vider le lave-vaisselle ; enlever le filtre et le rincer
- Nettoyer et ranger la vaisselle et les ustensiles
- Balayer le sol

WC :

- Nettoyer la cuvette et le lavabo, vider la corbeille
- Balayer le sol

Extérieurs :

- Ramasser les débris, verres cassés, etc.

12. Les éventuels nettoyages effectués par le personnel du camping ou une entreprise de nettoyage privée lorsque les locaux ne sont pas restitués de façon conforme, sont facturés à CHF 90.-/heure

13. En cas de casse, dégâts ou perte, l'agencement sera facturé selon les factures de remplacement ou de réparation.

14. Pour toute renonciation de location, les frais administratifs seront perçus :

- a. Annulation intervenant plus de 3 mois avant la période de location : CHF 30.-
- b. Entre 1 à 3 mois : 30% du loyer
- c. Durant le mois précédent la location : 75% du loyer

15. La location n'inclut pas l'élimination des déchets générés par la location. Les débris doivent être éliminés par les soins du locataire/responsable en utilisant des sacs taxés en vente auprès du gérant du camping

16. Contact sur place :
Le gérant au 076 368 66 99

Le locataire/responsable a lu et accepté les conditions du contrat et le règlement de location avant sa signature.

Fait à la Tène en deux exemplaires, le

Le/la locataire/responsable :

TCS Camping la Tène (gérant)
